

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Madame Inge VAN DEN CRUYCE
Fonctionnaire déléguée
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 12/PFD/407154
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.176/s.533
Annexe : 1 dossier

Madame la Fonctionnaire déléguée,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Vieillesse Heureuse, 1.
Installation d'une station multi-bandes de 3 antennes et d'équipements techniques.

En réponse à votre lettre du 24 janvier 2013, en référence, reçue le 25 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 février 2013.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe dans la zone de protection du site classé du Scheutbos.

La demande vise notamment l'installation de trois antennes GSM qui seraient masquées dans de fausses cheminées sur la toiture plate de l'immeuble (R+4+T).

Ces interventions dérogent aux prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU et PPAS Quartier Elbers).

La CRMS constate que les interventions projetées seront fort visibles depuis le site classé du Scheutbos, ce qu'elle ne peut encourager.

En l'occurrence, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle le projet.

Veuillez agréer, Madame la Fonctionnaire déléguée, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Lelièvre (par mail Mmes M. Vanhaelen, Mme M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger).